



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/INS/13/4

Section institutionnelle

INS

Date: 21 mars 2012

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du Directeur général

Septième rapport supplémentaire: Demande du gouvernement du Royaume du Bhoutan d'envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à autoriser le Directeur général à adresser au gouvernement du Royaume du Bhoutan une invitation à envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail (voir le projet de décision au paragraphe 3).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences juridiques: Aucune incidence immédiate.

Incidences financières: Aucune incidence immédiate.

Suivi nécessaire: Adresser au gouvernement du Royaume du Bhoutan une invitation officielle à envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail.

Unité auteur: Service des relations officielles (RELOFF).

Documents connexes: Aucun.

I. Introduction

1. Dans une *Note verbale* datée du 29 février 2012, reproduite dans l'annexe du présent document, le gouvernement du Royaume du Bhoutan exprime le souhait d'envoyer une délégation d'observateurs, qui serait conduite par le ministre du Travail et des Ressources humaines, à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 30 mai - 15 juin 2012). Le Royaume du Bhoutan est membre de l'Organisation des Nations Unies, mais pas de l'Organisation internationale du Travail.
2. Compte tenu des précédentes décisions prises par le bureau du Conseil d'administration au nom de ce dernier autorisant le Directeur général à inviter le gouvernement du Royaume du Bhoutan à assister aux 98^e (2009), 99^e (2010) et 100^e (2011) sessions de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration souhaitera sans doute autoriser le Directeur général à adresser au gouvernement une invitation à envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la Conférence.

II. Projet de décision

3. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à adresser au gouvernement du Royaume du Bhoutan une invitation à envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 30 mai - 15 juin 2012).***

Point appelant une décision: paragraphe 3

Annexe

MISSION PERMANENTE DU ROYAUME DU BHOUTAN AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

Traduction

La Mission permanente du Royaume du Bhoutan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et a l'honneur de l'informer que le gouvernement royal du Bhoutan souhaite envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la Conférence internationale du Travail qui se tiendra à Genève du 30 mai au 15 juin 2012. La délégation sera dirigée par le ministre du Travail et des Ressources humaines du gouvernement royal du Bhoutan.

En conséquence, la Mission permanente du Royaume du Bhoutan saurait gré à l'OIT de bien vouloir examiner la demande du gouvernement royal d'envoyer une délégation d'observateurs à la 101^e session de la CIT.

La Mission permanente du Royaume du Bhoutan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation internationale du Travail l'assurance de sa haute considération.

29 février 2012